

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 7 décembre 2015

Décision n° CP-2015-0555

commune (s): Bron

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 32, rue des Fleurs et

appartenant aux époux Reydellet

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015

Décision n° CP-2015-0555

commune (s): Bron

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 32, rue des Fleurs et appartenant aux époux Reydellet

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 32, rue des Fleurs à Bron, appartenant aux époux Reydellet et nécessaire à la régularisation foncière de la voie et du trottoir au droit de cette propriété ainsi qu'à l'intégration de ce terrain dans le domaine public métropolitain.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, cadastrée B 1139 pour une superficie de 108 mètres carrés.

Aux termes du compromis, les époux Reydellet céderaient ledit bien à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier :

DECIDE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 32, rue des Fleurs à Bron, cadastrée B 1139 pour une superficie de 108 mètres carrés, appartenant aux époux Reydellet, dans le cadre de la régularisation foncière du domaine public en nature de voie et trottoir.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.
- **4° Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 fonction 844 exercice 2015.

Métropole de Lvon –	Commission	permanente du 7	' décembre 2015 -	Décision n°	CP-2015-0555

3

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.